Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251216-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 16 décembre 2025

Délibération n°2025-12-16	Classification
BUDGET PRIMITIF 2026 DU PORT : SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS	7.1 Décision budgétaire

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Jacques TANGUY
Rapporteur : Eric LE GUEN

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 28

EXPOSE :

La section d'exploitation (fonctionnement) 2026 s'équilibre à la somme de 23 800 € tandis que la section d'investissement s'équilibre à 10 513 €.

Comme pour le budget principal la reprise des résultats se fera lors du budget supplémentaire.

SECTION D'EXPLOITATION : LES RECETTES

Les chapitres des recettes d'exploitation du port à voter sont :

- Chap. 70 : Produits des services.....19 800 €
- Chap. 78 : Reprise sur amortissements et provisions .....4 000 €
- **Total recettes ..... 23 800 €**

SECTION D'EXPLOITATION : LES DÉPENSES

Les chapitres des dépenses d'exploitation du port à voter sont :

- Chap. 011 : Les charges à caractère général.....3 739 €
- Chap. 012 : Les charges de personnel affectées au port .....9 500 €
- Chap. 66 : Charges financières ..... 48 €
- Chap. 042 : Les dotations aux amortissements .....3 026 €
- Chap. 023 : Virement à la section d'investissement .....7 487 €
- **Total dépenses ..... 23 800 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251216-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DÉPENSES

Les chapitres des dépenses d'investissement du port à voter sont :

- Chap. 16 : .....600 €
- Chap. 23 : Installations, matériel et outillage technique .....0 €
- Chap. 21 : Autres dépenses sur immobilisations corporelles .....9 913 €
- Chap. 001 : Déficit reporté n-1 .....0 €
- **Total dépenses ..... 10 513 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : LES RECETTES

- Chap. 16 : Emprunts, dettes et assimilés .....0 €
- Chap. 040 : Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)3 026 €
- Chap. 021 : Virement de la section de fonctionnement .....7 487 €
- Chap. 001 : Excédent reporté.....0 €
- **Total recettes ..... 10 513 €**

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 27 novembre 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** la section exploitation et investissements en dépenses et en recettes du port de Plaisance.

Fait à Pont l'Abbé le 18 décembre 2025
Délibération certifiée exécutoire par le Maire**,**

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251216-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard	X		
RICHARD Jean-Luc		X	POUVOIR à Stéphane LE DOARÉ
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle		X	POUVOIR à Olivier ANSQUER
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie	X		
MARCHAL Émilie	X		
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique		X	POUVOIR à Laurent CAVALOC
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 3

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction